

FICHE SIGNALÉTIQUE

SG COURT TERME OBLIG

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 22/09/2021 sous la référence n° VP21164

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne
Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Karim El Hachimi
SOGE CAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 43 98 10
Fax : 05 22 26 40 25



94
7/14/21

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : OCT
- Sensibilité min : 0.5 (Exclu)
- Sensibilité max : 1.1 (Inclus)
- Indice de référence : MBI court terme MBI : Moroccan Bond Index

Source de publication de l'indice: BMCE CAPITAL

- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux investisseurs un moyen de placement permettant une appréciation à court terme du capital investi alignée à son indice de référence (100% MBI Court Terme)

- Stratégie d'investissement :

L'OPCVM investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP ne pourra détenir ni d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de titres d'OPCVM « actions », ni de titres d'OPCVM « diversifiés », ni de titres d'OPCVM « contractuels ». Le FCP sera investi en :

- Titres de créances négociables ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;
- Obligations privées ;
- Titres d'OPCVM monétaires ou obligataires;
- Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation ;
- Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur ;
- Dépôts à terme ;
- Opérations de pension ;
- Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur ;
- Le fonds pourra investir un maximum de 10% de son actif net dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

- Durée de placement recommandée : 6 mois
- Souscripteurs concernés : **Grand public. Personnes physiques ou morales résidentes et non résidentes.**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Chaque jour ouvré, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et le réseau Société Générale Marocaine des Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi qu'au siège de SOGECAPITAL GESTION au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative ;**
 - **Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION ;**
 - **Calcul du prix de souscription : prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription ;**
 - **Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus. Les coupons sont comptabilisés selon la méthode des « coupons courus ».**



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1,5%HT des montants rachetés.**
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions/rachats effectuées par un porteur de part qui a présenté simultanément une demande de rachat/souscription portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative.**
- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Sogecapital Gestion. Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT. Ils sont prélevés au plus tard un mois après la fin de chaque trimestre**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Frais du commissaire aux comptes :	20 000 DH (HT)
(3) Commissions de l'AMMC:	0,025% (HT)
(4) Frais du Dépositaire	0.015% HT
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) :	300 DH Tarif mensuel (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission)(trimestriel):	Selon les conditions en vigueur
Prestations de SOGECAPITAL GESTION :	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **19/10/2011, AG/OP/042/2011**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION**
- Dépositaire : **SGMB**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
SOCIETE GENARALE MAROCAINES DE BANQUES	-Directeur d'agence ou chargé de comptes auprès du réseau SGMB	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 88 88
SOGECAPITAL GESTION	- La direction commerciale	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 98 10

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

